



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LE LUNDI 26 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le **lundi 26 février 2024 à 18h30**. La séance est présidée par son honneur le maire Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin, Mélanie Mainville et Messieurs les conseillers Pierre Venne et Gaétan Desmarais.

Monsieur le conseiller François Frugauf ayant motivé son absence.

Monsieur Denis Savard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

-
- 01- **CONSTATATION DU QUORUM**
 - 02- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 03- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 04- **EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**
 - 05- **COMPAS EXPERTS-CONSEIL – OCTROI DE MANDAT : PROJET AMÉLIORATION DE L'AIR - MULTITHÈQUE**
 - 06- **MANDAT À LA FIRME APUR CRÉATIF POUR L'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CERTIFICATS**
 - 07- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 08- **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**
 - 09- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

01- **CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté par le président, l'assemblée peut se tenir.

02- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

03- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-57

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- **EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu des candidatures et le comité de sélection a rencontré les personnes retenues en entrevue ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations ;

ATTENDU QUE Madame Lidia Langis, dont la candidature a été retenue, a accepté l'emploi au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-58

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal, sous la recommandation du comité des ressources humaines, procède à l'embauche de Madame Lidia Langis au poste de directrice générale et greffière-trésorière, et ce, conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche ;

Que Madame Langis soit soumise à une période de probation de six (6) mois et que cette clause soit incluse à son contrat d'emploi ;

Que le Conseil municipal autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi ;

Que la date du début d'emploi est fixée au 18 mars 2024 ;

Que le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame Langis au sein de l'équipe ainsi que la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Madame Langis.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

05- **COMPAS EXPERTS-CONSEIL – OCTROI DE MANDAT : PROJET AMÉLIORATION DE L'AIR - MULTITHÈQUE**

ATTENDU QU'une analyse a été effectuée afin d'exposer les facteurs qui mène à la dégradation de l'air ambiant et d'en comparer la qualité vis-à-vis les standards actuels dans le Code national du Bâtiment;

ATTENDU QU'une soumission portant le numéro OSS-24002 rev.2 a été reçue en date du 1^{er} février 2024 de la compagnie Compas experts-conseils inc. présenté comme suit :

Volet 1 – Plans et devis technique en ventilation au montant forfaitaire de 9 950.00 \$, plus les taxes applicables;

Volet 2 – Accompagnement lors du processus de soumissions au montant forfaitaire de 700.00 \$, plus les taxes applicables ;

Volet 3 – Surveillance des travaux de base en ventilation au montant forfaitaire de 3 650.00 \$, plus les taxes applicables ;

Volet 4 – Accompagnement en gestion de projet à tarif horaire selon la grille des tarifs en vigueur évalué à 9 995.00 \$;

Volet 5 – Surveillance des travaux de base – Drainage français au montant forfaitaire de 3 650.00 \$.

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-59

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal entérine l'octroi du mandat à la compagnie Compas experts-Conseil inc. pour les volets 1 à 5 au montant maximal de 27 945.00 \$, plus les taxes applicables et autorise le paiement des factures qui seront reçues au fur et à mesure que ceux-ci seront réalisés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

06- **MANDAT À LA FIRME APUR CRÉATIF POUR L'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CERTIFICATS**



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE les services de Madame Eve Levac-Noiseux de la firme INFRA Planification urbaine ont été retenus en sous-traitance pour effectuer l'émission de permis ;

ATTENDU QU'il y a eu une opération de rachat et de fusion de la firme INFRA Planification urbaine avec APUR Créatif;

ATTENDU QUE la saison estivale apporte une forte augmentation des demandes de permis et de certificats;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite élargir ses services d'urbanisme pour la saison estivale

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-60

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat par le directeur général et greffier-trésorier par intérim afin d'obtenir une banque maximale de cent (100) heures pour les services de Madame Eve Levac-Noiseux de la firme APUR Créatif, à titre de sous-traitant en urbanisme, et ce, selon les besoins du service.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

07- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

08- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 11 mars 2024, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes, en prenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

09- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2024-02-61

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 18 h 40.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Maire

M. Denis Savard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim